

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 août 2021**

Communication n° 27/08.2021

Objet: label VILLEVERTE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

VILLEVERTE SUISSE est un label pour des espaces verts durables. Il distingue des communes innovatrices qui mettent en place une gestion durable de leurs espaces verts et qui s'engagent pour plus de biodiversité en milieu urbain.

Concrètement, cette certification couvre 40 mesures écologiques, groupées en 9 paquets de mesures, touchant des domaines aussi divers que les parcs, les arbres en rue, les terrains de foot ou le cimetière. Il tient aussi compte du cycle de vie des aménagements. La biodiversité et l'adaptation au climat sont intégrées comme thèmes transversaux.

Le label VILLEVERTE est un indice de performance pour les Communes qui attachent une grande importance à leurs espaces verts et les gèrent de façon durable. Il met en valeur le travail des employés communaux.

Ce label est chapeauté par l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP) à laquelle Saint-Prex a adhéré en février dernier. Les premières villes ont été labellisées en 2017. Saint-Prex est la 20^e Commune qui entame la procédure.

La Municipalité accorde une plus grande importance à la démarche qu'à la couleur du label qui va du bronze, à l'argent, puis à l'or.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 août 2021/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann au 079 229 29 72